

**DECISION DG n°2014-42**

**portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 1er mai 2012 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur Maraninchi (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 12 de la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

Après le 3<sup>ème</sup> tiret, il est inséré les dispositions suivantes :

«- Madame GANDOLPHE (To Quynh) est nommée chef du pôle clinique AMM».

**Article 2** : La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le **14 FEV. 2014**

Le Directeur Général

  
Pr Dominique MARANINCHI